

COMMUNE DE WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT
MM. D. Frankignoul et J. VLASSCHAERT
Avenue Paul Hymans, 2
1200 – BRUXELLES

V/réf. : TM/15603 (corr. : M. Maurice BUNTINX)
N/réf. : AVL/CC/WSL-2.66/s.383
Annexes : 1 dossier + photos

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-ST-LAMBERT. Avenue Paul Hymans, 1. Surhaussement d'un immeuble à appartements.

En réponse à votre lettre du 22 décembre 2005 sous référence, réceptionnée 4 janvier 2006, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 11 janvier 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la transformation, l'extension et le placement de capteurs solaires en toiture d'un appartement situé au 4^{ème} et dernier étage d'un immeuble émergeant à la zone de protection de l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert, classé comme monument.

Les travaux consistent à étendre le penthouse existant jusqu'au mitoyen du n°3, de le doter de baies en forme de hublots et d'une toiture pentue et asymétrique destinée à recevoir des capteurs solaires.

La Commission n'émet aucune remarque sur le projet, excepté en ce qui concerne la forme hétéroclite de la toiture qui dénote par rapport à la typologie du bâtiment et des toitures plates des bâtiments voisins, formant un ensemble homogène et cohérent. Elle demande donc de réétudier cet aspect du projet afin que la nouvelle toiture soit plus discrète et s'intègre mieux parmi les autres toitures du bloc d'immeubles existants – en plaçant, par exemple, les futurs capteurs solaires plus en recul.

Par ailleurs et bien que les aménagements arrière ne soient pas perceptibles depuis le bien classé (et donc sans impact sur lui), la Commission demande que ces interventions s'intègrent au mieux dans l'ensemble existant. Dans ce sens, elle demande que la nouvelle terrasse soit aménagée sur la surface construite actuellement disponible et n'entraîne pas un surplomb plus important que celui existant. Elle insiste également pour que les divisions de la nouvelle baie vitrée s'alignent sur celles des châssis des étages inférieurs.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président